

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES

ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



**PREMIER
MINISTRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction de l'information
légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE

26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15

www.dila.premier-ministre.gouv.fr

www.bodacc.fr

BODACC « A »

Annonce n° 1694

64 – PYRÉNÉES-ATLANTIQUES

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE PAU

Ventes et cessions

823 647 706 RCS Pau.

LTA.

Forme : Société par actions simplifiée à associé unique.

Capital : 15000.00 EUR.

Adresse : 22, Rue Maréchal Joffre, 64000 Pau.

Oppositions : Art. L.236-15 du code de commerce.

Commentaires : PYRENEES AVOCATS 5 Place Clemenceau - 64000 PAU 8 Avenue du huit mai 1945 - 64100 BAYONNE

LTA Société par actions simplifiée au capital de 15 000 euros Siège social : 22 rue Maréchal Joffre 64000 PAU RCS PAU 823

647 706 Oppositions : articles L236-15 du Code de commerce Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 6 mars 2024,

la Société LTA, société par actions simplifiée au capital de 15.000 €, dont le siège social est 22 rue du Maréchal Joffre –

64000 PAU, inscrite au RCS de PAU sous le n°823 647 706 (société absorbante) et la Société ARCO société par actions

simplifiée à associée unique au capital de 1 000 €, dont le siège social est à 22 rue Maréchal Joffre à PAU (64000), inscrite au

RCS de PAU sous le n° 878 182 252 (société absorbée), ont établi le projet de leur fusion par voie d'absorption de la Sté

ARCO par la Sté LTA. La Société ARCO ferait apport à la Société LTA de la totalité de son actif, soit 115.473 €, à charge de

la totalité de son passif, soit 70.909 €. La valeur nette des apports s'élèverait à 44.564 €. La totalité des droits sociaux

composant le capital des sociétés absorbante et absorbée étant détenus par la même société mère, la société CMJ, société par

actions simplifiée, au capital de 10.000 €, dont le siège social est 1 rue Serviez à PAU (64000), inscrite au RCS de PAU sous

le n°877 533 323, il ne sera procédé à aucune augmentation de capital, et en l'absence d'attribution d'actions émises par la

société absorbante, aucun rapport d'échange n'a été déterminé. La fusion prendrait effet rétroactivement au 1er février 2024,

d'un point de vue comptable et fiscal. Toutes les opérations actives et passives, effectuées par la société ARCO depuis le 1er

février 2024 jusqu'au jour de la réalisation définitive de la fusion seraient prises en charge par la société LTA. La Société

ARCO sera dissoute de plein droit sans liquidation, à la date de réalisation définitive de la fusion. Conformément à l'article

L.236-6 du Code de commerce le projet de fusion a été déposé au greffe du Tribunal de commerce de PAU au nom des deux

sociétés le 7 mars 2024 pour être annexé au registre du commerce et des sociétés. Les créanciers de la Société absorbante,

ainsi que ceux de la société absorbée dont les créances sont antérieures au présent avis, pourront faire opposition à la présente

fusion dans les conditions prévues aux articles L.236-15 et R236-11 du code de commerce, soit trente jours à compter de la

présente publication, devant le Tribunal de commerce compétent..